

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

28, rue de la Clé d'Or – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 21 février 2020

Date de convocation : 14 février 2020

Nombre de membres

- ▣ 21 en exercice
- ▣ 13 présents et représentés
- ▣ 13 votants

L'an deux mil vingt le vingt et un février à 9H00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni 30 rue Abbé Vincent, GIRMONT à CAPAVENIR Vosges (88150) sous la présidence de Michel BALLAND, Maire délégué de GIRMONT.

Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. DOUSTEYSSIER Jean-Claude (Maire de VENTRON), Mme. GABRION Joëlle (Adjointe au Maire de CAPAVENIR VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal délégué de CONTREXEVILLE), M. RAFFEL Paul (Maire de CHAVELOT), M. HARAUX Jean-Marie (Conseiller Municipal de DOMPIERRE), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BASTIEN Yves (Président CC de BRUYERES VALLONS DES VOSGES), M. COSSIN Serge (Maire de DARNIEULLES), M. LUCHIER Jean-Claude (Conseiller Municipal de DOGNEVILLE), M. HABRANT Raymond (Maire de NOMEY), M. LECLERC Simon (Maire de NEUFCHATEAU), M. HESTIN Jacques (Maire d'ANOULD), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. LARRIERE Pascal (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. MICHEL Jean-Pierre (Vice-président CC Région Rambervillers), M. PERROT Jean-Luc (Adjoint au Maire de GERARDMER), M. PIERRAT Benoit (Maire de RAON L'ETAPE), Mme. STAPPIGLIA Denise (Conseillère communautaire CC des Hautes Vosges).

Pouvoirs :

M. PIERRAT Benoit (Maire de RAON L'ETAPE) à M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT), M. HABRANT Raymond (Maire de NOMEY) à Mme. GABRION Joëlle (Adjointe au Maire de CAPAVENIR VOSGES), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. MAINARDI Nadia (Responsable du service Comptabilité/RH), M. BASS Dylan (Contrôleur de gestion).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. GABRION Joëlle (Adjointe au Maire de CAPAVENIR VOSGES).



183. Volonté de créer des applications WEB pour le Centre Départemental de Gestion de la FPT des Vosges

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M832 applicable aux centres de gestion de la Fonction publique,
- Vu le plan des comptes M832 applicable aux Centres de gestion,

Considérant que le Centre de Gestion des Vosges s'est doté d'une équipe en capacité de développer des applications informatiques, au moyen de ressources à la fois simple et très complexes ;

Considérant que le CDG88 souhaite développer des applicatifs métiers principalement tournés vers l'extérieur, dont le but est de fournir des aides en ligne aux collectivités affiliées et non affiliées au CDG88 ;

Considérant que le CDG88 souhaite également développer un logiciel de "gestion de la relation client" (CRM) destiné à ses besoins propres ;

Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, A l'unanimité,

- Sont favorables à la création, par l'équipe informatique du CDG88, de logiciels et d'applications WEB,
- Disent que ces applications seront principalement à destination des collectivités affiliées et non affiliées au CDG88,
- Sont favorables au développement d'un logiciel de gestion de la relation client (CRM). Sa durée d'utilisation minimale, compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et production de logiciels, sera fixée ultérieurement, ainsi que son impact sur le résultat de fonctionnement,
- Précisent que les charges liées à la production de logiciels et d'applications WEB feront l'objet de la tenue d'une comptabilité analytique précise. Cette comptabilité permettra de recenser les charges propres aux applications extérieures et d'isoler celles qui pourront être rattachées à des travaux en régie, pour l'application destinée aux besoins propres du CDG88.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire délégué de GIRMONT